



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

132^{ème} Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1^{er} avril 2015



Conseil directeur
Point 7

CL/196(7b)-R.1
11 mars 2015

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

b) Réunion parlementaire à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) sur le thème *Action des parlements en faveur d'une meilleure nutrition*

Rome (Italie), 18 novembre 2014

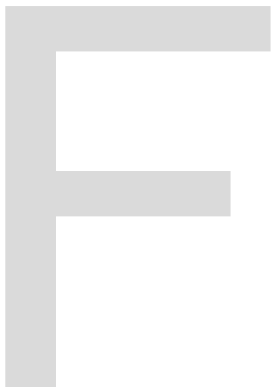
L'UIP s'intéresse à la nutrition dans le cadre de ses travaux sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et sur les droits de l'enfant, entrepris à l'intention des parlements. Une attention particulière est accordée à cet égard aux fonctions législatives, de contrôle et de représentation des parlements, attributions que ceux-ci peuvent mettre à profit pour contribuer à l'action visant à faire reculer les taux de malnutrition et, par là même, promouvoir la santé et le développement.

À la demande de la Directrice générale de l'OMS, Mme Margaret Chan, et du Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, l'UIP a organisé le 18 novembre 2014 le volet parlementaire de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2). Elle a bénéficié à ces fins du soutien du Parlement italien et de l'appui technique de l'OMS et de la FAO.

La manifestation a rassemblé près de 100 parlementaires venus de différentes régions du monde, qui ont pu prendre connaissance ainsi des informations les plus récentes sur les questions relatives à la nutrition. La réunion a aussi permis de débattre des grands enjeux dans le domaine de la nutrition et des principales occasions à saisir en la matière.

Les parlementaires ont réaffirmé le droit universel à l'accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive, et ils sont convenus qu'il fallait donner davantage d'importance à ce droit, préconisant à cet égard des dispositions constitutionnelles et législatives spécifiques, notamment l'adoption de politiques et d'objectifs nationaux en matière de nutrition et la mise en place d'une législation propre à créer un cadre axé sur la santé, à encourager tous les citoyens à faire des choix sains et à promouvoir une production vivrière et une industrie alimentaire de qualité.

Les conclusions des travaux du volet parlementaire ont été présentées à la plénière de la Conférence par le sénateur Pier Ferdinando Casini, Président honoraire de l'UIP.



**REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA DEUXIEME CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION (CIN2) SUR LE THEME
ACTION DES PARLEMENTS**

Rome (Italie), le 18 novembre 2014

Organisée par l'Union interparlementaire avec l'aimable soutien du Parlement italien

DECLARATION FINALE

Nous, parlementaires de différentes parties du monde, réunis à Rome le 18 novembre 2014 à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition FAO-OMS (Rome, 19-21 novembre 2014), publions la déclaration ci-après, à titre de contribution au résultat final de la Conférence.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'en dépit du recul de la faim et de la sous-alimentation dans le monde, quelque 805 millions de personnes connaissent encore une faim chronique. Plus de 161 millions d'enfants souffrent d'un retard de croissance et 51 millions d'émaciation (faible ratio poids/taille); 2 milliards de personnes présentent des carences en micronutriments; plus de 500 millions d'adultes sont obèses. Nous insistons sur le fait que la malnutrition, sous toutes ses formes, est un problème qui n'épargne aucun pays et qui doit être impérativement éliminé de notre vivant.

Nous sommes conscients de l'occasion fournie par la CIN2 aux parlements, en tant qu'institutions capables de s'attaquer au problème de la malnutrition dans le cadre de leur mandat constitutionnel.

Nous prenons acte des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et son cadre d'action, notamment en rapport avec le rôle des parlements dans la lutte contre la malnutrition, contribuant ainsi à notre vision commune d'un monde durable qui assure la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate à tous.

Nous saluons le soutien apporté par la FAO et son Directeur général, M. José Graziano da Silva, afin de renforcer la contribution des parlements et leur participation à l'obtention de progrès en matière de nutrition.

Nous réaffirmons que chacun a droit à une alimentation nourrissante, suffisante, sûre et adéquate, et à être libéré de la faim, et nous reconnaissons que des dispositions constitutionnelles et législatives spécifiques sont nécessaires pour assurer la pleine jouissance de ces droits.

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et de son cadre d'action, nous considérons que les parlements doivent prôner d'urgence des mesures plus efficaces de lutte contre la malnutrition tout en veillant à protéger les politiques publiques contre les conflits d'intérêts réels ou supposés.

Nous soulignons l'importance du dialogue parlementaire aux niveaux national, régional et mondial à des fins de partage des bonnes pratiques et des expériences visant à assurer sécurité alimentaire et nutrition adéquate. Dans le même temps, nous encourageons nos collègues de par le monde à continuer de s'employer à renforcer leurs propres institutions parlementaires par des mesures volontaristes destinées à les doter de pouvoirs accrus en matière de reddition de comptes et de contrôle.

En conséquence, nous appelons les parlements à :

1. adopter des objectifs nutritionnels nationaux à atteindre d'ici 2025, ainsi qu'un ensemble d'indicateurs nationaux, en prenant en considération les six cibles nutritionnelles mondiales énoncées dans le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant de l'OMS, les grands ensembles fondamentaux d'indicateurs de résultats et de progression ainsi que les objectifs définis dans le programme de développement pour l'après-2015;

2. adopter des politiques et des plans nutritionnels nationaux afin d'atteindre les objectifs nutritionnels nationaux d'ici 2025, en tenant compte de la vision et des engagements formulés dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et des options de politique présentées dans son cadre d'action;
3. élaborer des lois et superviser des réglementations visant à créer un environnement propice à la santé et à encourager des choix sains pour tous en protégeant, éduquant et responsabilisant les consommateurs. Cela passe notamment par l'adoption de mesures telles que la mise en place de normes d'étiquetage (informations sur les teneurs en sucre, sel, graisse et acides gras trans...) dans le respect du droit à l'information, la réglementation de la commercialisation, en particulier pour les produits destinés aux enfants, et l'éducation du consommateur par des campagnes menées à l'échelle nationale et dans les écoles. Il est possible d'envisager des lois et réglementations différentes en fonction du contexte (école, lieu de travail, foyer, villes et plus petites communes, par exemple);
4. adopter des politiques et une législation qui encouragent la production et la transformation d'aliments de haute qualité, sûrs et favorisant une alimentation saine, y compris des mesures de diversification de la production alimentaire (en particulier des fruits et légumes), de mise en place et d'application de normes de qualité alimentaire et de formulation ou reformulation des produits alimentaires au profit d'options plus saines; et s'assurer que la législation adoptée par les parlements pour améliorer la nutrition fasse bonne place au rôle important joué dans la réduction de la malnutrition par les exploitations familiales et de petites dimensions et les agricultrices en leur sein;
5. adopter des politiques et des lois de promotion de l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois et protéger le droit d'allaiter des femmes;
6. soutenir les politiques, programmes et lois visant à améliorer l'accès à une alimentation saine en luttant contre la pauvreté, en favorisant la création d'emplois et la protection sociale, notamment par le biais des cantines scolaires;
7. élaborer des lois et soutenir des politiques visant l'émancipation des femmes et soutenir celles-ci dans leur rôle de productrices, de personnes percevant un revenu et de personnes prodiguant des soins, notamment en adhérant à la Convention sur la protection de la maternité de l'OIT et en promouvant l'accès à des soins de santé de qualité (soins prénatals et postnatals compris);
8. approuver des allocations budgétaires accrues et prioritaires visant à réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire et étudier la possibilité de prévoir des ressources adaptées, prévisibles et continues à cet effet, notamment par le financement de programmes de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques, des institutions gouvernementales et du grand public;
9. contrôler les différents secteurs pour s'assurer de la cohérence des politiques publiques dans les domaines du commerce, du développement économique, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation et apporter une réponse globale et intersectorielle à la malnutrition;
10. promouvoir des accords de collaboration sur une meilleure nutrition dans et entre les parlements en travaillant ensemble, tous partis confondus, en partageant les expériences et les bonnes pratiques sur la base d'examen nationaux et internationaux, en encourageant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;
11. demander que l'UIP inscrive à l'ordre du jour de sa 132^{ème} Assemblée de mars 2015 un point relatif aux résultats de la présente réunion et au suivi de la CIN2.